

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CAMERA HAUTE VITESSE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-145794/A	Date 2013-12-03
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-145794	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PH-876-64052	
File No. - N° de dossier ph876.W7701-145794	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-12-19	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: ☐ Destination: ☐ Other-Autre: ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Meunier(ph876), Sherry	Buyer Id - Id de l'acheteur ph876
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3836 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: R&D DEFENSE CANDA - VALCARTIER BATIMENT 53 2459 BLVD PIE XI NORD QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Drugs, Vaccines and Biologics Division/Div.des produits
pharmaceutiques,biologiques et de vaccins
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B3, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée VOIR NOTE	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Pour fournir les articles conformément à l'annexe "A".

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T	Condition du matériel	2007-11-30
--------	-----------------------	------------

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins Cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas,

le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

A leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement (voir annexe A). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06)- Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- 1.1 Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- 1.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires intéressés doivent soumettre les spécifications techniques avec sa soumission, ou toute documentation officielle relative à l'équipement proposé, afin de démontrer que l'équipement proposé répond à toutes les exigences techniques énumérées à l'annexe B.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

- a) les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
- b) Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions sera utilisé comme facteur de conversion.
- c) les soumissionnaires doivent fournir les prix DDP rendu droits acquittés (Québec, Canada) des Incoterms 2000.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur devra fournir les articles tel que décrit à l'annexe "A".

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat**4.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée par le 31 mars 2014.

La livraison sera complétée par le: _____.

4.2 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) (Recherche et développement pour la défense Canada - Valcartier, Bâtiment 53, 2459 Boulevard Pie-XI Nord, Québec, Québec, G3J 1X5) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

5. Responsables**5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est:

Sherry Meunier
Chef d'équipe,
Division des produits pharmaceutiques, biologiques et de vaccins
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
6B3, Place du Portage, Phase III,
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 819-956-3836 Télécopieur : 819-956-7340
Courriel : sherry.meunier@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes, instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.4 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

(être conseillé au contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.5 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____
N° de téléphone : _____
N° de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
N° de téléphone : _____
N° de télécopieur : _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé d'un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ (**montant à être insérer au moment de l'attribution du contrat**). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.3 Clauses du guide des CUA

Guide des clauses CUA C6000C (2011-05-16) – Limite de prix

Guide des clauses CUA G1005C (2008-05-12), Assurances

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A , Énoncé de Besoin/Base de paiement;
- d) Annexe B, Exigences Obligatoires
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

11. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DE BESOINS/BASE DE PAIEMENT

1. Description du besoin

Recherche et développement pour la défense Canada – Valcartier désire faire l'acquisition d'une caméra haute vitesse afin d'effectuer des expériences sur l'interaction laser-matière ainsi que des tests impliquant des détonations d'explosifs.

CHACQUE UNITÉ DE DISTRIBUTION DOIT INCLURE:

- a. Caméra ;
- b. Bloc d'alimentation ;
- c. Étui de transport robuste ;
- d. Mémoire non-volatile amovible : 2 unités de 256 GB ou plus ;
- e. Station d'accueil pour traiter la mémoire non-volatile amovible sans la caméra ;
- f. Tout logiciel requis pour contrôler la caméra et traiter les données avec la station d'accueil ;
- g. Manuel d'utilisation ;
- h. Tout équipement, adaptateur ou câble requis pour utiliser la caméra et la station d'accueil. Un système entièrement fonctionnel doit être livré, considérant que RDDC – Valcartier aura accès à un moniteur HD standard et à un ordinateur équipé d'un port Ethernet 1GB.

La caméra haute vitesse doit rencontrer les spécifications minimales identifier à l'annexe B

Article	Description	Qty	Unité de distribution	Prix de lot Ferme	Devise
1	caméra haute vitesse conformément aux spécifications obligatoires à l'annexe B	1	Lot	\$_____	

Tous les prix sont fermes. Les prix comprennent tous les coûts, DDP rendu droits acquittés (Recherche et développement pour la défense Canada - Valcartier, Bâtiment 53, 2459 Boulevard Pie-XI Nord, Québec, Québec, G3J 1X5), Incoterms 2000, frais de transport inclus, les droits de douane sont inclus, si applicable, et les taxes applicables sont en sus.

Annex B

Exigences obligatoires

Les spécifications techniques doivent démontrer la conformité aux exigences obligatoires suivantes :

1. Résolution d'images : 1280 x 720 pixels ou plus

Référence dans la proposition de l'entrepreneur: _____

2. Ratio d'image : 16 x 9

Référence dans la proposition de l'entrepreneur: _____

3. Images par secondes à 1280 x 720 pixels : 15 000 images/sec ou plus

Référence dans la proposition de l'entrepreneur: _____

4. Temps d'exposition minimum par image : 1µsec ou moins

Référence dans la proposition de l'entrepreneur: _____

5. Support de lentille : F-Mount (Nikon)

Référence dans la proposition de l'entrepreneur: _____

6. Temps d'enregistrement à 15 000 images par seconds et 1280 x 720 pixels : 4 secondes ou plus

Référence dans la proposition de l'entrepreneur: _____

7. Mémoire externe non-volatile amovible : 256 GB ou plus

Référence dans la proposition de l'entrepreneur: _____

8. Temps de transfert (de la mémoire de la caméra à la mémoire externe non-volatile amovible) : 5 minutes ou moins

Référence dans la proposition de l'entrepreneur: _____

9. Sortie vidéo (caméra et station d'accueil de la mémoire externe non-volatile amovible [voir point « 10.9 »]) : HD-SDI ou HDMI

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10. Options requises :

10.1. Contrôle logiciel distant de la caméra via un lien Ethernet 1 GB

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10.2. Signal déclencheur de niveau TTL

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10.3. Région d'intérêt variable

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10.4. Taux d'images par seconde ajustable

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10.5. Plage dynamique étendue (« Extended Dynamic Range [Dual Slope Shutter] »)

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10.6. Déclenchement automatique basée sur le contenu des images

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10.7. Pré-déclenchement (enregistrement continu dans une mémoire tampon circulaire pour faire l'acquisition des images avant le signal de déclenchement)

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10.8. Obturateur mécanique interne pour effectuer la référence de niveau de noir

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

10.9. Station d'accueil pour transférer/traiter les données vidéo de la mémoire non-volatile amovible.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

11. Temperatures d'opération et d'entreposage :

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-145794/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

ph876W7701-145794

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph876

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11.1. Température d'opération : -10 °C ou moins à +50 °C ou plus

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____

11.2. Température d'entreposage : -15 °C ou moins à +60 °C ou plus.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:_____